

Petit retour sur 5 ans de campagne
contre le finning en Europe
2007-2012

2003 : adoption d'un règlement européen contre le finning

En 2003, l'Union Européenne met en place un règlement qui interdit le finning. Mais ce texte comporte une exception qui permet à certains pêcheurs, disposant d'un permis spécial, d'enlever les nageoires des requins à bord des navires, puis de les débarquer séparément de leurs carcasses.

Cette dérogation laisse la porte ouverte à tous les abus. Car il s'avère compliqué de vérifier que les navires ne débarquent pas plus d'ailerons que de carcasses de requins (ailerons provenant des requins découpés et rejetés en mer). Et ce, d'autant plus que ailerons et carcasses peuvent être débarqués dans des ports différents ! Enfin, le contrôle fait appel à un processus compliqué de mesure et de comparaison du poids des nageoires avec celui du requin entier.

2007-2010 : des pétitions... à répétition !

En 2007, forte du succès de ses 3 ans de campagne en Polynésie où le gouvernement vient d'adopter une loi interdisant tout commerce des requins sur son territoire, Longitude 181 Nature rejoint la jeune coalition Shark Alliance. Cette coalition, fondée en 2005, a pour but d'unir les efforts d'une quarantaine d'organisations européennes bien décidées à obtenir l'interdiction totale du finning.

Impulsé et soutenu par nos pétitions successives, un long processus se met en route. Il franchit, l'une après l'autre, les nombreuses étapes imposées par le dédale des institutions européennes. Souvenez-vous :

- 2007 : pétition « Chaque aileron compte » - [news du 16 oct 2007](#)
- 2008 : pétition « Pour un plan d'action européen efficace » - [news du 10 sept 2008](#)
- 2009 : pétition demandant au gouvernement espagnol de cesser d'entraver les négociations en cours pour renforcer l'interdiction du finning - [news du 20 aout 2009](#)
- 2010 : Appel « Les plongeurs témoignent » - [news du 27 mai 2010](#)

2009 : enfin entendus !

Résultat, nous obtenons l'adoption d'un Plan d'Action européens pour les requins en 2009. En 2010, le Parlement européen encourage alors vivement la Commission européenne à proposer la fin de la découpe des ailerons en mer. La proposition de la Commission, publiée en novembre 2011, est approuvée par le Conseil des ministres et la commission Environnement du Parlement au printemps 2012 (je vous disais bien que le processus était long... !)

Les délibérations de la commission Pêche du Parlement, elles aussi, sont longues en 2012. Plusieurs députés européens se battent ardemment pour le maintien des failles du règlement. Mais elles aboutissent, enfin, au raz de marée qui marque ce vote du 22 novembre 2012 :

566 députés européens sur 629 (47 contre -16 abstentions) votent pour une interdiction, sans aucune exception, de la découpe des ailerons à bord des navires !

Cette belle victoire ouvre la voie à une vraie protection des requins au niveau européen.